

Tableau 6 - Annuaire démographique 2000

Le tableau 6 présente des données sur la population urbaine et la population totale selon le sexe pour le plus grand nombre possible d'années entre 1991 et 2000.

Description des variables : Les données sont tirées de recensements de la population ou sont des estimations fondées, dans certains cas, sur des enquêtes par sondage portant sur tous les secteurs de la population. Les résultats de recensement sont indiqués par la lettre (c) placée après la date dans la colonne de gauche du tableau; les enquêtes par sondage sont en outre signalées en note; toutes les autres données sont en général des estimations.

Les données se rapportent à la population de fait; les exceptions étant signalées en note.

Les estimations de la population urbaine qui figurent dans ce tableau ne concernent que les pays ou zones pour lesquels les estimations se fondent sur les résultats d'une enquête par sondage ou ont été établies par la méthode des composantes à partir des résultats d'un recensement de la population ou d'une enquête par sondage. Les répartitions selon la résidence (urbaine/rurale) obtenues en appliquant à l'estimation de la population totale les pourcentages enregistrés pour chaque groupe lors d'un recensement ou d'une enquête par sondage ne sont pas acceptables et n'ont pas été reproduites dans ce tableau.

Le sens donné au terme "urbain" est censé être conforme aux définitions utilisées dans les recensements nationaux. La définition pour chaque pays figure à la fin des notes technique du tableau.

Calcul des pourcentages : Les pourcentages urbains représentent le nombre de personnes définies comme vivant dans des "régions urbaines" pour 100 personnes de la population totale.

Fiabilité des données : Les estimations considérées comme moins sûres sont indiquées en italique plutôt qu'en caractères romains. Le classement du point de vue de la fiabilité est fondé sur la méthode utilisée pour établir l'estimation de la population totale qui figure dans le tableau 3 (voir explications dans les notes techniques relatives à ce même tableau).

Insuffisance des données : Les statistiques de la population urbaine selon le sexe appellent toutes les réserves qui ont été faites à la section 3 des Notes techniques à propos des statistiques de la population en général.

Les limitations fondamentales imposées par les variations de la définition de la population totale et par les lacunes du recensement se font peut-être sentir davantage dans la répartition de la population en urbaine et rurale que dans sa répartition suivant toute autre caractéristique. C'est ainsi que la classification en population urbaine ou population rurale est affectée par des différences de définition de la résidence habituelle utilisée pour l'exploitation des données à l'échelon sous-national. Pareillement, les différences de degré de sous-dénombrement suivant la zone géographique, à l'occasion des recensements, influent sur la comparabilité de ces deux catégories dans l'ensemble du tableau. La distinction entre population de fait et population de droit est également très importante du point de vue de la répartition de la population en urbaine et rurale. Cette distinction est expliquée en détail à la section 3.1.1 des Notes techniques.

Toutefois, la difficulté la plus caractérisée provient du fait que les pays ou zones ne sont pas d'accord sur la définition du terme urbain. La distinction entre les régions urbaines et les régions rurale varie tellement que les définitions utilisées ont été reproduites à la fin de ce tableau. Les définitions sont forcément brèves et, lorsque le classement en "zone urbaine" repose sur des divisions administratives, on a souvent identifié celles-ci par le nom qu'elles portent dans le pays ou zone considéré. Par suite des variations dans la terminologie, les différences entre pays ou zones peuvent sembler plus grandes qu'elles ne le sont réellement. Mais il se peut aussi que des termes similaires ou identiques, tels que ville, village ou district, aient des significations très différentes suivant les pays ou zones.

On constatera, en examinant les définitions adoptées par les différents pays ou zones, qu'elles peuvent être ramenées à trois types principaux: 1) classification des localités de certaines dimensions comme urbaines; 2) classification des centres administratifs de petites circonscriptions administratives comme urbains, le reste de la circonscription étant considéré comme rural; 3) classification des petites divisions administratives selon un critère déterminé, qui peut être soit le type d'administration locale, soit le nombre d'habitants, soit le pourcentage de la population exerçant une activité agricole.

La distinction entre régions urbaines et régions rurales est si étroitement liée à des considérations d'ordre historique, politique, culturel et administratif que l'on ne peut progresser que très lentement vers des définitions et des méthodes uniformes. Non seulement les définitions sont différentes les unes des autres, mais on n'y retrouve parfois même plus l'intention originale de distinguer les régions rurales des régions urbaines.

Lorsque la classification est fondée, en particulier, sur le critère des circonscriptions administratives (comme la plupart le sont), elle a tendance à devenir rigide avec le temps et à décourager toute modification. Pour cette raison, la comparaison des données appartenant à des séries chronologiques risque d'être gravement faussée du fait que les définitions employées sont désormais périmées. Il faut être particulièrement prudent lorsqu'on compare des données de recensements avec des données d'enquêtes par sondage, car il se peut que les définitions du terme urbain auxquelles ces données se réfèrent respectivement soient différentes.

Malgré leurs insuffisances, les statistiques urbaines et rurales permettent de mettre en évidence la diversité de la population d'un pays ou d'une zone. La distinction urbaine/rurale repose sur une série de critères qualitatifs aussi bien que quantitatifs, dont, en combinaisons variables: effectif de la population, densité de peuplement, distance entre îlots d'habitations, type prédominant d'activité économique, statut juridique ou administratif, et caractéristiques d'une agglomération urbaine, c'est-à-dire services publics et équipements collectifs.²⁷ Bien que les statistiques différencient les zones urbaines des zones rurales soient très généralisées, il ne paraît pas possible pour le moment d'adopter une classification internationale type de ces zones, vu la diversité des interprétations nationales. La classification de la population en urbaine ou rurale retenue ici est celle qui correspond aux définitions nationales, comme l'indique une note au tableau, et selon le détail exposé dans les notes techniques au tableau 2 du Supplément rétrospectif.²⁸ On peut donc dire que si les contrastes entre la population rurale et la population urbaine ne sont pas mesurés de façon précise ils se reflètent néanmoins dans les statistiques.

Portée : Des statistiques de la population urbaine et de la population totale selon le sexe sont présentées pour 117 pays ou zones.

Données publiées antérieurement : Des statistiques de la population urbaine et de la population totale selon le sexe ont été publiées dans des éditions antérieures de l'Annuaire démographique. Pour plus de précisions concernant les années pour lesquelles ces données ont été publiées, se reporter à l'Index.

DEFINITIONS DES "REGIONS URBAINES"

AFRIQUE

Bénin: Définition non communiquée.
Botswana: Agglomération de 5 000 habitants et plus dont 75 p. 100 de l'activité économique n'est pas de type agricole.
Burkina Faso: Définition non communiquée.
Burundi: Commune de Bujumbura.
Cap Vert: Définition non communiquée.
Comores: Chefs-lieux de préfectures et localités de 5 000 habitants et plus.
Côte d'Ivoire: Définition non communiquée.
Egypte: Chefs-lieux de gouvernements du Caire, d'Alexandrie, de Port Saïd, d'Ismaïlia, de Suez; chefs-lieux de gouvernements frontières, autres chefs-lieux de gouvernements et chefs-lieux de district (Markaz).
Guinée équatoriale: Chef-lieux de district et localités avec 300 maisons et/ou 1 500 habitants et plus.
Ethiopie: Localités de 2 000 habitants et plus.
Gabon: Définition non communiquée.
Libéria: Localités de 2 000 habitants et plus.
Malawi: Toutes les villes et zones urbanisées et tous les chefs-lieux de district.
Maurice: Villes ayant des limites officiellement définies.
Maroc: Définition non communiquée.
Namibie: Définition non communiquée.
Niger: Définition non communiquée.
Nigéria: Définition non communiquée.
Rwanda: Définition non communiquée.
Sénégal: Agglomérations de 10 000 habitants et plus.
Afrique du Sud: Zones avec quelque autorité locale.
Soudan: Localités dont le caractère est principalement administrant et/ou commercial ou localités ayant une population de 5 000 habitants et plus.
Swaziland: Localités déclarées urbaines.
Tunisie: Population vivant dans les communes.
Ouganda: Définition non communiquée.
République Unie de Tanzanie: 16 villes érigées en communes.
Zambie: Localités de 5 000 habitants et plus dont l'activité économique prédominante n'est pas de type agricole.

AMERIQUE DU NORD

Bahamas: Définition non communiquée.
Belize: Définition non communiquée.
Canada: Agglomérations de 1 000 habitants ou plus, ayant une densité de population de 400 ou plus habitants au kilomètre carré.
Costa Rica: Chefs-lieux des cantons.
Cuba: Population vivant dans des agglomérations de 2 000 habitants ou plus.
République dominicaine: Chefs-lieux de municipios et districts municipaux, dont certains comprennent des zones suburbaines ayant des caractéristiques rurales.
El Salvador: Chef-lieux de municipios.
Groenland: Localités de 200 ou plus habitants.
Guatemala: Municipio du département de Guatemala et centres officiellement reconnues d'autres départements et municipalités.
Haïti: Chefs-lieux de communes.

Honduras: Localités de 2 000 ou plus ayant des caractéristiques essentiellement urbaines.
Jamaïque: Définition non communiquée.
Mexique: Localités de 2 500 et plus.
Nicaragua: Chefs-lieux de municipios et localités de 1 000 habitants ou plus avec rues et éclairage électrique.
Panama: Localités de 1 500 habitants et plus ayant des caractéristiques essentiellement urbaines. A partir de 1970, localités de 1 500 habitants et plus présentant des caractéristiques urbaines, telles que: rues, éclairage électrique, systèmes d'approvisionnement en eau et systèmes d'égouts.
Porto Rico: Localités de 2 500 habitants et plus et couronne urbaine à forte densité de population des zones urbanisées.
Etats Unis: Localités de 2 500 habitants et plus et zones urbanisées.

AMERIQUE DU SUD

Argentine: Centres de peuplement de 2 000 habitants et plus.
Bolivie: Localités de 2 000 habitants et plus.
Brésil: Zones urbaines et suburbaines des chefs lieux des municipios et des distritos.
Chili: Centres de peuplement ayant des caractéristiques nettement urbaines dues à la présence de certains services publics et municipaux.
Colombie: Définition non communiquée.
Equateur: Capitales des provinces et chefs-lieux de canton.
Iles Falkland (Malvinas): Ville de Stanley.
Paraguay: Grandes villes, villes et chefs-lieux des départements et des districts.
Pérou: Centres de peuplement de 100 logements ou plus qui sont occupés.
Suriname: Ville de Paramaribo.
Uruguay: Villes.
Venezuela: Centres de 1 000 habitants et plus.

ASIE

Arménie: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.
Azerbaïdjan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.
Bahreïn: Communes ou villages de 2 500 et plus.
Brunei Darussalam: Définition non communiquée.
Cambodge: Villes.
Chine: Définition non communiquée.
Chypre: Zones municipaux, zones banlieues et quelques villes.
Géorgie: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.
Inde: Villes (localités dotées d'une charte municipale, d'un comité de zone municipale, d'un comité de zone déclarée urbaine ou d'un comité de zone de cantonnement); également toutes les localités qui ont une population de 5 000 habitants au moins, une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré ou 390 au kilomètre carré, des caractéristiques urbaines prononcées et où les trois quarts au moins des adultes du sexe masculin ont une occupation agricole.
Indonésie: Localités présentant des caractéristiques urbaines.
Iran (Rép. islamique): Tous les chefs-lieux de Shahrestan, quelle qu'en soit la dimension, et toutes les agglomérations avec centres municipaux.
Israël: Tous les peuplements de plus de 2 000 habitants à l'exception de ce où le tiers au moins des chefs de ménage faisant partie de la population civile active vivent de l'agriculture.
Japon: Villes (shi), comptant 50 000 habitants ou plus, où 60 p. 100 au moins des habitations sont situées dans les principales zones bâties, et dont 60 p. 100 au moins de population (dépendants compris) vit d'emplois s'exerçant dans les industries manufacturières, le commerce et autres branches d'activités essentiellement urbaines. D'autre part, tout shi possédant les équipements et présentant les caractères définis comme urbains par l'administration préfectorale est considéré comme zone urbaine.
Kazakhstan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.
Corée, répub. populaire dém. de: Définition non communiquée.
Corée, République de: Population vivant dans les villes irrespectueux de la dimension de la population.
Kirghizistan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.
Malaisie: Zones déclarées telles et comptant au moins 10 000 habitants.
Maldives: Malé, la capitale.
Mongolie: Capitale et chefs-lieux de district.
Népal: Définition non communiquée.
Pakistan: Localités dotées d'une charte municipale, d'un comité municipale au d'un cantonnement.
Philippines: Définition non communiquée.
République arabe syrienne: Villes, centres de district (Mohafaza) et centres de sous district (Mantika), et communes de 20 000 habitants et plus.

Tadjikistan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Thaïlande: Zones municipales.

Turquie: Population des localités contenues à l'intérieur des limites municipales des chefs-lieux des provinces et des districts.

Turkménistan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Ouzbékistan: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Vietnam: Grandes villes, villes et districts de 2 000 habitants et plus.

Yémen: Définition non communiquée.

EUROPE

Albanie: Villes et autres centres industriels de plus de 400 habitants.

Autriche: Communes de plus de 5 000 habitants.

Bélarus: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Bulgarie: Villes, c'est-à-dire localités reconnues comme urbaines.

Croatie: Définition non communiquée.

Rép. Tchèque: Localités de 2 000 habitants et plus.

Estonie: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Finlande: Communes urbaines. 1970: Localités.

France: Communes comprenant une agglomération de plus de 2 000 habitants vivant dans des habitations contiguës ou qui ne sont pas distantes les unes des autres de plus de 200 mètres et communes où la majeure partie de la population vit dans une agglomération multicommunale de cette nature.

Grèce: Municipalités et communes de 10 000 habitants et plus pour l'agglomération. Y compris également 18 agglomérations urbaines, selon la définition qui en a été donnée lors du recensement de 1991, à savoir: le Grand Athènes, Thessaloniki, Patra, Iraklio, Volos, Chania, Irannina, Chalkida, Agrinio, Kalamata, Katerini, Kerkyra, Salamina, Chios, Egio, Rethymno, Ermoupolis et Sparti.

Hongrie: Budapest et toutes les autres localités reconnues officiellement comme urbaines.

Islande: Localités de 200 habitants et plus.

Irlande: Villes de toutes dimensions, y compris leur banlieux, comptant 1 500 habitants ou plus.

Lettonie: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Lituanie: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Norvège: Localités de 200 habitants et plus.

Pays Bas: Régions urbaines: municipalités de 2 000 habitants et plus. Régions semi-urbaines: municipalités de moins de 2 000 habitants, mais où 20 p. 100 au maximum de la population active du sexe masculin pratiquent l'agriculture, et certaines municipalités de caractère résidentiel dont les habitants travaillent ailleurs.

Pologne: Villes et peuplements de type urbain, par exemple groupements de travailleurs ou de pêcheurs et stations climatiques.

Portugal: Agglomérations de 10 000 habitants et plus.

République de Moldova: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Roumanie: Grandes villes, municipalités et autres villes.

Russie, Fédération de: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Saint Marin: Définition non communiquée.

Slovaquie: 138 villages de 5 000 habitants et plus.

Slovénie: Définition non communiquée.

Espagne: Localités de 200 habitants et plus.

Suède: Définition non communiquée.

Suisse: Communes de 10 000 habitants et plus, et leurs banlieuses.

L'ex. Rép. Yougoslave de Macédoine: Définition non communiquée.

Ukraine: Grandes villes et localités de type urbain, officiellement désignées comme telles, généralement sur la base du nombre d'habitants et de la prédominance des travailleurs agricoles ou non agricoles avec leur famille.

Yougoslavie: Définition non communiquée.

OCEANIE

Samoa américaines: Localités de 2 500 et plus et zones urbanisées.

Guam: Localités de 2 500 habitants et plus et zones urbanisées.

Nouvelle-Calédonie: Nouméa et communes de Païta, Dumbéa et Mont Dore.

Nouvelle-Zélande: Grandes villes, boroughs, chefs-lieux, municipalités et chefs-lieux des comtés de 1 000 habitants et plus.

Vanuatu: Centre Luganville et Vila urbaine.